

Nombre de membres**en exercice:** 15**Séance du mercredi 10 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le dix mai à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 04 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de Didier DANEL.

Présents : 12**Votants :** 12

Sont présents: Didier DANEL, André MONTELLE, Christian SAUVADET, Jean-François RIOT, Bernard MUNIER, Isabelle LARMIER, Martine GUILLEMAUD, Aurélie WALTER, Janice DEBERNARD, Denis SIMONET, Isabelle BOIVIN, Tony SICKLER

Représentés:

Excuses: Cédric BRISARD, Bertille PIHET, Roland MONGEARD

Absents:

Secrétaire de séance: Isabelle LARMIER

Ordre du jour :

- * Approbation du procès-verbal du 30 mars 2023
- * Travaux SICECO : dissimulation des réseaux rues Jacques de Saulx/Eiffel/Martenne - décompte sur devis
- * Travaux SICECO : dissimulation des réseaux rues Jacques de Saulx/Eiffel/Martenne - convention autorisation reprise branchements sur propriété
- * Aménagements des places : délibération choix cabinet pour étude avant-projet
- * Renouvellement du copieur de la mairie
- * Délibération portant désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le CDG 21
- * Comptes rendus des commissions communales :
 - Commission bâtiments : choix devis différents travaux bâtiments
 - Commission animations
 - Commission voirie
- * Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 30 mars 2023

Approuvé à l'unanimité.

SICECO : travaux de dissimulation des réseaux rues Jacques de Saulx/Eiffel/Martenne - DE 2023 012

Le Maire rappelle la lettre par laquelle il a été demandé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue(s) Jacques de Saux/Eiffel/Martenne :

Le SICECO a retenu ce dossier pour l'année 2023 et a transmis un décompte sur devis des travaux.

Le coût global de l'opération pour la prochaine programmation est évalué à :

• Travaux électriques	109 032 € HT
• Travaux d'éclairage public	26 940 € HT
• Travaux téléphoniques	38 243 € HT

Après déduction des différentes subventions, les montants restants à la charge de la commune sont :

• Travaux électriques	52 790 € HT
• Travaux d'éclairage public	14 664 € HT
• Travaux téléphoniques	30 594 € HT
• Soit un montant total indicatif arrondi à	100 000 € HT

Monsieur le Maire précise que les coûts indiqués dans le décompte sont établis à partir des devis des entreprises, qu'ils sont susceptibles d'être modifiés selon les aléas du chantier et que la commune sera informée de tout changement de prix en fonction des aléas.

Si ce cas se présente, le SICECO enverra un nouveau décompte pour acceptation.

Il rappelle également que le financement de la participation communale sur la partie éclairage public peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

La participation communale sur les travaux électriques et téléphoniques ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le décompte sur devis proposé par le SICECO et autorise le Maire à le signer,
- Prendra financièrement en charge les dépenses non couvertes par les différentes subventions pour un montant total indicatif de 100 000 €,
- Demande une subvention au Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre du programme "Enfouissement des réseaux téléphoniques, **et demande l'autorisation de commencer les travaux (ACT)** en anticipation de la décision financière compte tenu de la simultanéité des travaux avec d'autres opérations.
- Prend acte que ces montants pourront être revus après les travaux. Si les coûts incombant à la commune sont supérieurs à ceux indiqués dans l'estimatif, un décompte sur devis sera présenté à une prochaine réunion du Conseil Municipal, pour acceptation,
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO pour les travaux d'éclairage public pour un montant arrondi de 16 200 €, qui sera amorti sur une durée de 5 ans.
- Valide les étapes successives du dossier,
- Donne tout pouvoir au Maire à cet effet.

SICECO : Dissimulation des réseaux secs rues Eiffel/Martenne/Jacques de Saulx - DE 2023 013

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique lors de la dissimulation des réseaux secs rue Eiffel, rue Martenne et rue Jacques de Saulx, les travaux envisagés doivent emprunter des propriétés communales

A cet effet, il convient de signer une autorisation et une convention pour la reprise du branchement (électricité et télécommunication) et la pose d'équipement d'éclairage public sur les parcelles AC 69 et AC 75 rue Martenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les autorisation et convention concernant ce dossier.

Madame Isabelle BOIVIN arrive en cours de séance.

Aménagement places du Château et de l'Eglise - Etude d'Avant-Projet - DE 2023 014

Après examen des propositions concernant l'étude d'avant-projet pour l'aménagement des places du Château et de l'Eglise, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 voix pour et 1 abstention :

- accepte la proposition de la SARL R2S CONCEPT à Ecuisses pour un montant de 12 600 € HT (15 120.00 € TTC)
- dit que cette somme est prévue au budget primitif 2023,
- précise que la délibération DE_2021_033 du 2 décembre 2021 et le devis du bureau d'études R2S d'un montant de 5 940.00 euros TTC (4 950.00 euros HT) sont annulés.

Renouvellement du photocopieur de la mairie - DE 2023 015

Après examen des propositions reçues concernant le renouvellement du copieur de la mairie dont le contrat de location arrive à échéance le 30 juin 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- accepte la proposition de BOURGOGNE REPRO pour l'achat d'un photocopieur MFP CANON IRA DXC3826 pour un montant de 4 250.00 euros HT (5 100.00 euros TTC)
- précise le coût de maintenance à 0.0035 € HT pour la page en noir et blanc et à 0.03 € HT pour la page en couleur,
- dit que cette dépense est prévue au budget primitif 2023.

Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Côte d'Or - DE 2023 016

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de la Côte d'Or ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre de cette obligation réglementaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier cette mission au CDG21 ;
- **PRÉCISE** que la liste des référents pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- **ADOpte** la charte de l' élu local telle que définie en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Comptes rendus des commissions communales

- Commission bâtiments :

Travaux peinture et changement menuiseries - mairie et locaux multi services - DE 2023 017

Lors de sa dernière réunion, la commission "bâtiments" a examiné les différents devis concernant l'entretien des bâtiments communaux et propose au conseil municipal, de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- * accepte des devis suivants :

Mairie

Peinture façade Salle St Vincent/archives : devis de l'entreprise C.L.A à Auvillars sur Saône pour un montant de 10 072.27 € (8 393.56 € HT)

Changement 2 portes : devis Qualidécors à Nuits Saint Georges pour un montant de 6 811.46 € TTC (5 676.22 € HT)

Locaux multi services rue Grangier

Peinture menuiseries extérieures : devis Franck Cuenin à Corgoloin pour un montant de 1 209.60 € TTC (1 008.00 € HT)

Changement 2 fenêtres et 2 portes (local traiteur) : devis Qualidécors à Nuits Saint Georges pour un montant de 6 881.03 € TTC (5 734.19 € HT)

* dit que ces dépenses sont prévues au budget primitif 2023.

Concernant le *local basket*, des devis avaient été demandés pour changement des menuiseries, mais compte-tenu des coûts, il faut d'abord s'interroger sur le devenir du bâtiment et son utilisation, afin peut-être d'engager des travaux de rénovation plus importants.

Grange de Saulx : la société Iso Concept qui avait procédé au démoussage du toit va faire passer un drone afin de voir l'état de la toiture car apparemment des tuiles sont cassées et glissent.

Mme Martine Guillemaud souhaite intégrer la commission bâtiments.

- Commission animations :

- 14 juillet : une réunion sera prévue prochainement afin de finaliser l'organisation
- rallye de Pâques : retour de 28 questionnaires et remise des récompenses
- repas des aînés : inscriptions en cours pour le dimanche 25 juin
- journée citoyenne : initialement prévue en mai, elle est reportée au 2^e semestre 2023
- livret nouveaux habitants : certains membres de la commission commenceront de travailler à sa préparation en fin d'année

Questions diverses

Il est fait part :

- de la modification simplifiée 3 du PLU de Morey-Saint-Denis dont le projet de dossier sera consultable à compter du 29 mai ;
- des remerciements de l'association des Amis du Patrimoine et de l'Histoire de Gilly les Cîteaux pour le versement de la subvention communale ;
- du plan d'aménagement de la forêt établi pour la période 2004-2023 dont le renouvellement est repoussé d'un ou deux ans ;
- de la prochaine vente de bois (parcelle 11a) prévue le 14 juin ;
- de la demande d'autorisation pour installer un "food truck "style vintage avec une ambiance Guinguette chique, offre complémentaire au Bar les Volets bleus. L'Offre restauration serait à emporter ou sur place avec quelques mange-debout ou tables façon bistrot. Ceci pourrait aussi compléter les animations et les offres pour les Gillotins/Gillotines et touristes en saison printemps été, ou lors de journées festives dans Gilly. Afin d'affiner et d'avancer sur le projet, l'avis du conseil municipal est demandé. Plusieurs questions sont posées : installation sur la place ? ou compte-tenu du futur aménagement de la place ? installation à quelle fréquence hebdomadaire ? les nuisances pour les riverains ? Compte tenu de toutes ces interrogations, le Conseil Municipal, se prononce, dans un premier temps par 4 voix contre, 3 abstentions et 5 voix pour, et souhaite de plus amples informations afin de revoir sa position.
- des commissions finances et bâtiments qui devront se pencher sur les règlements et les tarifs de location des salles communales et du matériel.

La séance est levée à 22 h 15.

Le maire, Didier DANIEL

La secrétaire de séance , Isabelle LARMIER

